

des années, il irait en prison—s'il émettait des obligations pour combler des déficits d'exploitation.

Le très hon. M. BENNETT: Quelles obligations?

L'hon. M. HOWE: N'importe quelle sorte d'obligations.

Le très hon. M. BENNETT: Assurément, le ministre ne sait pas de quoi il parle, ou bien il dit quelque chose qu'il n'a aucunement l'intention de dire. De quelle autre manière le Gouvernement pourrait-il s'y prendre si ce n'est en émettant des obligations et en payant la dette, parce que s'il garantissait les obligations de la compagnie et que l'on venait à instituer des procédures en forclusion, il perdrait toute l'entreprise. Nous avons dû émettre des obligations pour combler les déficits. Nous devons faire de deux choses l'une: ou répudier notre propre responsabilité et perdre la propriété du réseau, ou emprunter de l'argent et payer.

L'hon. M. HOWE: Un particulier pourrait-il faire cela?

Le très hon. M. BENNETT: Oui, certainement; des particuliers empruntent de l'argent pour des fins semblables, et la chose se pratique tous les jours. Ces jours derniers, j'ai emprunté de l'argent de la banque pour payer une garantie que j'avais consentie.

L'hon. M. CAHAN: Une compagnie publique ne saurait transporter tout son passif à une nouvelle compagnie et retenir la totalité de son actif. Pour avoir fait cela, j'ai connu des administrateurs au Canada qui ont pris le chemin du pénitencier.

M. le PRESIDENT: L'article 8 est-il adopté?

Le très hon. M. BENNETT: Non.

Quelques hon. DEPUTES: Oui.

Le très hon. M. BENNETT: Sur division. (L'article est adopté.)

Sur l'article 10 (excédent de recettes tombe dans le Fonds du revenu consolidé).

M. WALSH: L'article renferme ces mots:

Les administrateurs de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada peuvent faire verser au ministre, pour le Fonds du revenu consolidé, la totalité ou une partie dudit excédent de recettes.

Pourquoi employer le mot "peuvent"?

L'hon. M. HOWE: Nous accordons au conseil d'administration le privilège dont jouissent les administrateurs dans la plupart des compagnies, c'est-à-dire celui de payer ou non des dividendes, selon que la situation de

l'entreprise le permet. Autrement dit, s'ils le jugent à propos, ils ont la faculté de payer un dividende ou de n'en pas payer.

M. WALSH: Et s'ils décident de ne pas verser de dividendes, que proposez-vous qu'ils fassent de cet argent?

L'hon. M. HOWE: L'argent est affecté au capital de roulement de l'entreprise.

M. WALSH: C'est placé de nouveau dans l'entreprise?

L'hon. M. HOWE: Non, pas du tout; l'argent n'est pas placé de nouveau. Il est tout simplement versé à l'encaisse. Quand il y a suffisamment d'argent à placer de nouveau, c'est probablement le temps de payer un dividende.

Le très hon. M. BENNETT: Il faudrait d'abord payer les dettes.

M. WALSH: Il vaudrait mieux que l'excédent qui pourrait être accumulé d'année en année soit versé au Gouvernement qui a fourni l'argent pour payer les déficits.

Le mot "peuvent" ne devrait-il pas être remplacé par le mot "doivent"? Si je prête de l'argent à une personne et que je m'aperçoive qu'elle est dans l'opulence, je suis en droit de m'attendre à ce qu'elle commence à me rembourser. Le Gouvernement a comblé d'année en année les déficits de ce chemin de fer et s'il y a un excédent, il devrait être versé immédiatement, il me semble, à ceux qui ont payé les déficits.

L'hon. M. HOWE: Ce serait le cas si nous considérons que ce chemin de fer est destiné à avoir des déficits continuels, avec quelques rares soldes au compte du crédit, mais j'entrevois le jour où ce chemin de fer fera plus que subvenir à ses besoins. Des lignes qui auraient été abandonnées si la politique générale de mise au rancart avait été adoptée en 1932 sont devenues des embranchements d'un très bon rapport. Je veux parler des lignes qui desservent les nouvelles régions minières. Je considère que le réseau devrait être en mesure d'obtenir un excédent d'exploitation qui lui permettra de faire face aux mauvaises années qui pourront survenir.

M. WALSH: Je suis heureux de voir le ministre faire preuve d'un tel optimisme. Il me fait penser à une déclaration faite dans un des premiers rapports sur notre système ferroviaire, celui de la commission Drayton. Voici ce que dit ce rapport:

Car un réseau de 20,000 milles dans un pays qui progresse rapidement devrait être en mesure, avant longtemps, de pourvoir lui-même à sa dette obligataire qui ne devrait pas, d'après nos calculs, dépasser beaucoup \$2,000 le mille.